



Meaux, le 17 septembre 2014

Christophe Nauwelaers
Secrétaire Général
Tél: 06.48.42.54.68
christophe.nauwelaers@unsa.org

Pierre Ginéfri
Sous-directeur de l'Éducation Routière et du
Permis de Conduire
DSCR

Réf : DSCR-ERPC-09/2014

Objet : Méthode Nationale d'Attribution des places d'examen - Suivi de l'évolution des délais

Monsieur,

Le 1er octobre prochain, la Méthode Nationale d'Attribution des places d'examen (MNA) sera modifiée afin de prendre en compte le premier échec des candidats au permis de conduire.

Cette nouvelle méthode entraînera une modification de la saisie des résultats, par les IPCSR, dans la base de données Aurige.

Afin de suivre l'évolution des délais le plus précisément possible, il nous semble insuffisant de ne renseigner que les B1, B2 et >B2.

En effet, l'UNSA-SANEER estime que l'ensemble des indices de présentation doit être distingué afin de vérifier et de prévenir l'éventuel "glissement" des délais de la 2ème vers les autres indices de présentation (B3, B4, B5 et plus).

J'attire aussi votre attention sur le point suivant :

La réforme du permis de conduire voulue par le ministre est motivée par un délai d'attente moyen de 98 jours pour l'année 2013. Je ne reviens pas sur le fait que ce chiffre nous semble ne pas refléter la réalité du terrain, ni sur son mode de calcul, vous connaissez la position de l'UNSA-SANEER sur ce sujet.

Toutefois, le développement de la conduite supervisée (CS) que nous considérons comme positive dans le cadre de la formation des élèves conducteurs a et aura de plus en plus d'effets négatifs, au vu de l'augmentation de ce type de formation suite à un premier échec, sur l'évolution des délais d'attente.

En effet, comme vous le savez, suite à un premier échec, la durée minimale de la phase de conduite supervisée est de 3 mois, soit 90 jours et l'élève doit parcourir au moins 1.000 kilomètres. Ces 90 jours impacteront d'autant les données statistiques et risquent d'avoir pour conséquence une évolution à la hausse du délai d'attente moyen constaté.

Afin de prendre en compte le nombre croissant de candidats optant pour ce type de formation, je vous demande qu'un lien soit établi entre l'indice de présentation et le type de formation choisie, traditionnelle, AAC, CS dans la base de données Aurige.

L'évolution des délais d'attente conditionne l'avenir des corps des IPCSR et DPCSR.

L'UNSA-SANEER sera particulièrement attentif au sérieux de l'analyse des données statistiques de votre service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le sous-directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copies :

- M. Jean-Robert Lopez, DSCR
- Bureau National



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble